



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2564

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2564**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lyon sport Métropole (LSM) est une association sportive de la Métropole de Lyon créée en 1970. Son objet (article 4 des statuts) est d'offrir principalement aux personnels de la Métropole, de la Ville de Lyon, des collectivités territoriales et organismes associés, les moyens de pratiquer des activités sportives, soit en qualité d'organisateur direct, soit en passant des conventions avec d'autres clubs sportifs.

À ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement. La Métropole et la Ville de Lyon lui accordent aussi des mises à disposition de moyens.

La Métropole compte aujourd'hui près de 9 000 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toutes organisations, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration métropolitaine à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

LSM est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de la collectivité.

LSM a présenté son programme d'activités et son budget prévisionnel pour la saison 2017-2018, qui font l'objet des annexes 1 et 2 de la convention de subventionnement proposée.

I - Bilan des actions 2016-2017

La première étape du projet associatif (2014-2016) s'est achevée sur des avancées concrètes concernant chacun des objectifs définis : structuration de la gouvernance, santé et bien-être au travail (développement des activités sur la pause méridienne), rôle éducatif, accompagnement social (licence "loisir", ouverture de nouveaux sites), et optimisation financière avec la recherche active de nouveaux partenariats (recette multipliée par 2,5 entre 2013 et 2016).

Sur la saison 2016-2017, l'association LSM compte 2 824 adhérents. Parmi eux, 693 sont des agents de la Métropole, ce qui correspond à 60 % des ayants-droits (adhérents agents de collectivités). Le nombre d'ayants-droits agents métropolitains augmente chaque année.

Les adhérents sont répartis dans 29 sections : aviron, badminton, body fight, boules, cyclo/VTT, équitation, football, golf, gymnastique, handball, jogging, natation, parapente/escalade, pêche, pétanque, pleine forme/arts martiaux, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond, ski nautique, sports aériens, sports mécaniques, tennis, tennis de table, tir à l'arc, tir sportif, voile et Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC).

Chaque section développe des événements, dont les plus marquants en 2016-2017 ont été :

- "Sentez-vous sport" le 15 septembre, une journée de sensibilisation à la pratique du sport en entreprise, avec plus de 550 participants,
- la foulée des Monts d'Or le 22 janvier, une course individuelle ou en relais de 25 kilomètres,
- le 1er international de pétanque, du 9 au 11 juin à Parilly, avec 1 236 joueurs et plus de 2 000 spectateurs,
- le trophée Béraudier, tournoi international de boules lyonnaises, avec 600 spectateurs,

- un championnat de France de foot entreprise,
- le test de l'activité "Pilates" en gymnastique,
- 2 week-end de ski alpin,
- la 36° coupe de France de l'UFASEC,
- des championnats de golf, des sessions de kart, plusieurs compétitions de pétanque et de jogging.

II - Programme d'activités 2017-2018

Dans le cadre du nouveau programme d'activités, il est prévu diverses manifestations :

- "Sentez-vous sport",
- Serfim/Serpolet Super 16, un championnat national de boules lyonnaises,
- le trophée Béraudier,
- la foulée des Monts d'Or,
- "Ekiden", un marathon en équipes de 6 coureurs,
- la coupe de France des Métropoles et Communautés urbaines (UFASEC, Le Creusot-Montceau),
- l'international de pétanque,
- le tournoi Robert Deveze, un tournoi de football inter-entreprises,
- un tournoi de tennis Open,
- le carnaval nautique, avec la descente du Rhône en baignoires.

Concernant le projet associatif, LSM a lancé une deuxième phase (période 2017-2020), dont les enjeux prioritaires sont les suivants :

- la communication interne et externe : définition d'une stratégie, poursuite de la recherche de partenariats privés, préparation des 50 ans de l'association qui seront fêtés en 2020,
- l'organisation administrative, financière et technique, comprenant, notamment, une analyse des coûts par adhérent et par section,
- la synergie, le rassemblement des adhérents et des bureaux autour de valeurs communes.

III - Budget prévisionnel 2017-2018

L'activité 2017-2018 de l'association est traduite dans le budget prévisionnel suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	24 000	participations diverses (sections, événements)	565 400
autres charges	312 300	subvention Métropole de Lyon	255 250
- dont loyer	10 200	- dont subvention loyer	10 300
- dont personnel mis à disposition par la Métropole de Lyon	60 000	- dont subvention personnel mis à disposition	70 800
		subvention Ville de Lyon	121 088
manifestations diverses (activités des sections)	400 000	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS)	6 296
impôts et taxes	8 700	autres subventions	7 546
charges de personnel	160 000	refacturation de charges aux sections	110 000
subventions aux sections	150 000	cotisations	30 000
provisions dépenses d'équipement	70 000	vente de produits	29 420
TOTAL	1 125 000	TOTAL	1 125 000

La convention 2018 s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide métropolitaine, qui se décline comme suit :

1) - Une subvention d'exploitation

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement général, d'un montant de 174 150 €, dédiée au développement des activités de l'association, à iso budget par rapport à 2017.

Elle sera versée en 3 fois, sur la base de documents à fournir par l'association et qui sont détaillés dans la convention de financement 2018.

2) - Une subvention d'autonomie

La subvention d'autonomie, d'un montant de 81 100 € (iso budget par rapport à 2017), est destinée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole.

Elle sera versée en même temps que le solde de la subvention de fonctionnement général. En fin d'exercice, le montant sera ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles des mises à disposition.

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, 2 agents métropolitains sont mis à disposition de LSM par délibération n° 2016-1034 en date du 21 mars 2016. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet d'une convention spécifique qui a été signée le 12 avril 2016, pour une durée de 3 ans allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. La charge salariale correspondant à ces postes est remboursée par l'association à la Métropole de Lyon.

Le local métropolitain mis à disposition de l'association LSM en contrepartie du paiement d'un loyer annuel est situé au 207, rue Marcel Mérieux, 69007 Lyon. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2017-2018 de l'association "Lyon sport Métropole" (LSM).

2° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention de 255 250 € à LSM pour l'exercice 2018 dont :

- 174 150 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activités 2017-2018 de l'association,
- 81 100 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole de Lyon,

b) - la convention 2018 entre LSM et la Métropole.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la collectivité octroyée pour l'année 2018 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 255 250 €, exercice 2018 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4352.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.
. .
.